

## Chômage d'exclusion et précarité d'exclusion : débat sur la nature de la rupture sociale<sup>1</sup>

-----

*Les débats autour de la notion d' « exclusion » qui se sont engagés en France dans les années 1990 ne sont pas purement académiques. S'ils méritent d'être approfondis, maintenant que l'on dispose d'un certain recul pour débarrasser cette notion de toute connotation idéologique, c'est parce qu'elle exprime l'idée d'une rupture du continuum dans l'intégration sociale par le travail, et donc dans l'intégration à la société. L'enjeu, autour de cette rupture sociale est double : Sur le plan théorique d'abord, nos représentations du monde social étaient basées jusqu'à présent sur la vision de Durkheim d'une société homogène, où chacun pouvait s'intégrer à la société par sa place au sein d'une interdépendance dans le travail ; ce modèle d'intégration risque d'être fortement remis en question, s'il s'avère qu'une partie des travailleurs potentiels ne peuvent s'intégrer pleinement à la société par le biais du travail. Sur un plan plus opératoire ensuite, la problématique durkheimienne de la solidarité organique objective des individus au sein de la division sociale du travail, est au fondement de notre modèle de justice sociale, en particulier, de notre modèle solidaire de redistribution et de protection sociale. C'est donc rien moins que toute une conception solidaire et redistributive de l'Etat social qui se retrouverait remise en cause dans son fondement et dans sa légitimité, si l'hypothèse de la rupture sociale se trouvait confirmée.*

*Alain Touraine et Robert Castel ont développé des analyses divergentes quant à la validité de l'avènement d'un phénomène d'exclusion depuis les années 1980.*

*Pour Alain Touraine, il y a bien une rupture sociale du fait d'une intensification sans précédent des forces de marché à l'échelle mondiale. Pour cet auteur en effet, les sociétés développées deviennent des « sociétés de marché », c'est à dire que sont supprimés progressivement tous les mécanismes de régulation qui permettaient le maintien de certaines cohésions dans les sociétés industrielles. Sur le marché de l'emploi, notamment, l'envahissement effréné des forces de concurrence se traduit par un relèvement constant des normes de compétence requise, et, corrélativement, par la relégation hors du champ de l'emploi des personnes les moins dotées en ressources sur ce plan.*

*Mais de fait, la relation établie par Alain Touraine entre société de marché et exclusion est discutable. En effet, c'est aux Etats Unis, là où la société de marché est particulièrement développée que le phénomène d'exclusion devrait se manifester de façon particulièrement aiguë. Or, l'exclusion au sens où l'entend Alain Touraine –caractérisée à la fois par sa nouveauté et par une rupture avec la sphère de l'emploi- ne se développe pas dans l'économie américaine. Les deux phénomènes qui pourraient s'en rapprocher, l'underclass et les salariés « pauvres », soit ne sont pas nouveaux (l'underclass, minorités ethniques issue des quartiers déshérités, qui s'est plutôt réduite depuis les années 1960 du fait des programmes de discrimination positive), soit ne relèvent pas d'une rupture avec le monde de*

---

<sup>1</sup> Voir, Simon Wuhl, *L'égalité. Nouveaux débats*, PUF, 2002, chap.1, pp.23 à 52.

Voir également, Simon Wuhl, *Insertion : les politiques en crise*, PUF, 1998, chap.VI, 201 à 209.

*l'emploi (les salariés pauvres, sont soumis certes à un régime très inégalitaire, mais considérés comme très utile au fonctionnement de l'économie).*

*A l'inverse, Robert Castel, s'il ne nie pas complètement l'idée d'une certaine rupture sociale – qu'il désigne par la notion de « désaffiliation » -, met surtout l'accent sur une généralisation de la vulnérabilité de masse. C'est, pour ce sociologue, la précarité des situations économiques (du fait du développement de l'emploi précaire), renforcée par l'affaiblissement des institutions socio-familiales, qui importe. La désaffiliation n'étant qu'une conséquence de la diffusion d'une instabilité socio-économique au sein de la société. Agir sur le plan de la vulnérabilité de masse (surtout sur la stabilisation de la situation professionnelle), c'est couper la source du phénomène de rupture sociale (de désaffiliation) qui en est la conséquence ultime.*

*Mais, à l'observation des faits, la démonstration de Robert Castel peut également être contestée. Les comparaisons statistiques montrent par exemple que : En France d'abord, le développement de l'emploi précaire (vulnérabilité) et celui du chômage de longue durée (désaffiliation) sont des phénomènes concomitants au milieu des années 1980, et non des phénomènes consécutifs. Ensuite, les autres pays de niveau de développement comparable ont connu le même processus de développement de l'emploi précaire, sans l'apparition du phénomène de rupture sociale. Enfin, on ne peut parler de précarité professionnelle de façon uniforme : l'analyse des parcours au sein de l'emploi précaire fait apparaître, à un pôle, une précarité d'intégration (enchaînement d'emplois précaires choisis, plutôt qualifiés), à un autre pôle, une précarité d'exclusion (enchaînements d'emplois précaires non choisis, entrecoupés de longue périodes de chômage).*

*Si notre analyse est juste, il y aurait bien un phénomène de rupture sociale pérennisé en France, repérable soit sous forme de chômage d'exclusion (chômage de longue durée, inactivité forcée), soit sous forme de précarité d'exclusion. Les causes de ce phénomène ne seraient donc pas à rechercher au sein du développement antérieur d'une zone de précarité. En nous fondant sur des observations empiriques (dans le cadre d'une recherche action, l'opération « Nouvelles qualifications ») et sur les analyses théoriques de l'Ecole de la Régulation, nos hypothèses sur les causes de la rupture économique et sociale d'une fraction des travailleurs parmi les moins qualifiés s'enracinent au sein du fonctionnement du système productif français : dans le contexte d'une conjoncture économique devenue plus aléatoire depuis la fin des années 1970, le maintien des rigidités « fordistes » dans l'organisation du système de production, combiné à un bouleversement technologique favorable aux plus qualifiés, se traduit par l'exclusion du monde de l'emploi des travailleurs parmi les moins formés.*

*Si l'on suit cette analyse, outre les interrogations sur l'adaptation nécessaire de notre modèle « solidariste » de justice sociale aux caractéristiques d'une société plus hétérogène<sup>2</sup>, il s'en dégage une orientation pour les politiques d'insertion<sup>3</sup> : les actions d'insertion des chômeurs et précaires en risque de rupture sociales, doivent agir également sur les logiques d'entreprise (organisations du travail et politiques d'embauche), qui sont à la source des processus d'exclusion.*

---

<sup>2</sup> Voir, sur ce site, les articles : « Le libéralisme solidariste de John Rawls » et « La théorie de la justice de Rawls »

<sup>3</sup> Voir, sur ce site, l'article : « Quelles politiques d'insertion ? ».